

Foire aux Questions

Pour les biodéchets :
Collecte séparée et/ou compostage de proximité ?



Document élaboré par l'Eurométropole de Strasbourg, la Maison du Compost et le RéSCUP (Réseau des Structures de Compostage Urbain de Proximité)
Version octobre 2024

Table des matières

1)	Qu'est-ce qu'un biodéchet ?	3
2)	Que faire de mes biodéchets ?	3
a)	Pensez à les réduire	3
b)	Triez et valorisez avec le compostage de proximité, la collecte en borne ou les déchèteries :	4
3)	Quels déchets peuvent être compostés ?	6
4)	Pourquoi trier et valoriser mes déchets alimentaires ?	7
5)	Suis-je obligé de trier mes déchets alimentaires ?	8
6)	Pourquoi deux dispositifs de tri sur un même territoire : la collecte séparée en bornes d'apport volontaire + le compostage de proximité ?	8
7)	Quelles solutions adaptées en fonction de mon habitat ?	9
8)	Comment choisir entre compostage collectif et bornes de collecte?	9
9)	Quel dispositif est le plus vertueux pour l'environnement ?	12
10)	Où trouver une borne de collecte ou un site de compostage partagé ?	13
11)	Comment créer un nouveau site de compostage de proximité s'il n'y en a pas près de chez moi ?	13
12)	Les impacts positifs de la collecte des déchets alimentaires ne sont-ils pas compensés par la pollution atmosphérique des tournées de camions ?	15
13)	Sacs kraft ou sacs en plastique pour la collecte en borne ?	15
14)	Où récupérer des sacs en papier kraft ?	15
15)	Comment lutter contre les odeurs et maintenir la propreté au niveau des bornes de collecte ?	16
16)	Combien de bornes de collecte de déchets alimentaires seront déployées ?	16
17)	Qu'est-ce que la méthanisation et à quoi ça sert ?	16
18)	Quels débouchés pour les digestats ?	16
19)	Pourquoi avoir choisi la méthanisation plutôt que le compostage industriel ?	17
20)	L'unité de méthanisation aura-t-elle la capacité d'accueillir tous les biodéchets du territoire ? Ne faut-il pas construire d'autres centrales de méthanisation ?	17
21)	Combien de temps faut-il à une usine de méthanisation pour traiter 100 tonnes de biodéchets ?	17

1) Qu'est-ce qu'un biodéchet ?



Source : <https://reseaucompost.org/>

L'article L 541-1-1 du Code de l'environnement définit les Biodéchets comme « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires »

2) Que faire de mes biodéchets ?

a) Pensez à les réduire

Tout d'abord rappelons que **le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas !**



Source : <https://reseaucompost.org/>

Restes alimentaires :

De nombreux résidus de préparation de repas sont parfaitement consommables.

Par exemple les fanes de navets sont excellentes en soupe, les feuilles et les tiges de betteraves s'intègrent parfaitement dans la salade de betterave ou se cuisinent comme des épinards. Les os, arêtes ou épiluchures peuvent permettre la réalisation d'un bouillon...

Dans l'idéal gardez vos restes de repas et cuisinez-les pour un autre repas, ne les jetez pas !

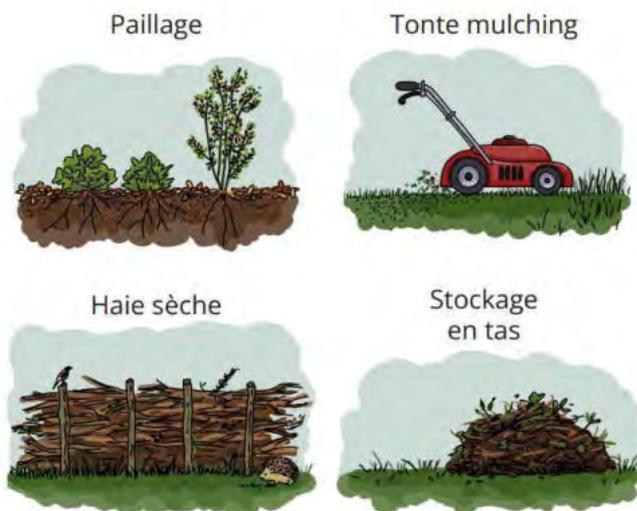
Un reste de viande froide est excellent en salade avec de la moutarde ou du raifort, un reste de lentilles se prépare en soupe ou en salade, le pain sec peut servir pour faire du pain perdu

Il existe de nombreux livres de recettes sur l'art d'accommoder les restes et de limiter le gaspillage. Plus d'infos ici : <https://objectifz.strasbourg.eu/fiche/je-lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire/>

Déchets verts :

Vos déchets verts sont de vraies ressources pour votre jardin, vous pouvez les valoriser sur place ! Une gestion au naturel du jardin permet de réduire la quantité de déchets verts qui s'accumulent (tontes, feuilles mortes, branches) et de les valoriser comme une ressource :

- Les kits mulching ou tondeuses mulching évitent les déchets de tonte en broyant finement l'herbe coupée avant de la disperser au moment de la tonte
- Le paillage permet de réutiliser vos branches broyées, feuilles mortes et herbes séchées
- Avec vos branchages vous pouvez constituer une haie sèche, refuge de biodiversité



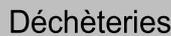
Source : <https://reseaucompost.org/>

Plus d'infos ici : <https://objectifz.strasbourg.eu/fiche/je-transforme-mes-dechets-verts-en-ressource-pour-mon-jardin/> et <https://www.strasbourg.eu/club-jardin-biodiversite>

Il n'est malheureusement pas toujours possible de réduire à 100% ses déchets verts et déchets alimentaires. Il est alors possible de les trier afin qu'ils soient valorisés !

b) Triez et valorisez avec le compostage de proximité, la collecte en borne ou les déchèteries :

Plusieurs solutions coexistent sur le territoire pour valoriser vos biodéchets, à vous de choisir !

Biodéchets				
Déchets alimentaires		Déchets verts		
Os, arêtes, coquilles d'œufs, produits laitiers, restes de repas, déchets acides ou gras, produits périmés sans emballages, noyaux, ...	Fruits et légumes, épluchures, ...	Petits déchets verts (feuilles mortes, fleurs fanées, petits branchages broyés, ...)	Tontes	Déchets verts non broyés (branches, tailles d'arbustes, haies, végétaux ligneux, ...)
 Collecte des déchets alimentaires		 Compostage de proximité		
			 Déchèteries	

- **Le compostage de proximité / compostage domestique individuel ou collectif**

En plus de vous éviter une logistique de transport, vous obtenez du compost, assurant un retour au sol de qualité !



Source : <https://reseaucompost.org/>

Près de 70 sites de compostage partagés sont déployés sur l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg. Retrouvez le site le plus proche de chez vous [en consultant la carte en ligne](#).

Le compostage est particulièrement adapté pour les déchets végétaux de préparation de repas (épluchures, fruits et légumes), et les petits déchets verts.

Pour les autres déchets, cela dépend ! Les règles de tri proposées peuvent varier selon les sites de compostage collectif. **Renseignez-vous auprès des référents du site pour effectuer le bon tri ! Toutes les infos sur :** <https://lamaisondum compost.fr/site-partage/>

** tout se composte, mais avec un équipement adapté, une maîtrise de la technique et certaines précautions (par exemple : composter de la viande, du poisson ou des produits laitiers demande plus de précautions et de matière structurante).*

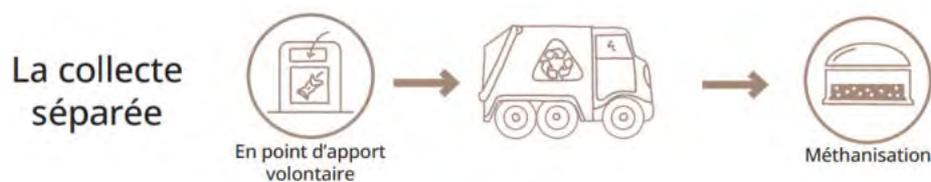
Ces déchets seront ensuite compostés et le compost ainsi créé, après une période de maturation et éventuellement un criblage, pourra être utilisé dans votre jardin ou dans vos jardinières.

- **La collecte séparée des déchets alimentaires (bornes de collecte) :**

La majorité du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est à présent équipé de bornes de collecte pour les déchets alimentaires. Cette collecte est encore en cours de déploiement jusqu'à fin 2025. [Consultez la page dédiée](#) pour savoir quand votre commune ou votre quartier sera équipé, où est située la borne de collecte la plus proche de chez vous, où récupérer des sacs en papier kraft et quels déchets sont concernés.



Tous les déchets alimentaires peuvent être triés (résidus de préparation et restes de repas, y compris les os et restes de viandes, charcuteries, arêtes, féculents...).



**la méthanisation est la solution en place à ce jour, mais le compostage industriel est également possible*

Les déchets déposés dans les bornes sont collectés régulièrement. Ils sont broyés et criblés au biodéconditionneur Valorest au Port du Rhin à Strasbourg : cette étape permet de retirer les éventuelles erreurs de tri comme un emballage ou un couvert qui serait tombé dans le bioseau !

À l'issue de cette étape, la pulpe de déchets est livrée au méthaniseur Méthamusau à Oberschaeffolsheim pour être valorisée en biogaz injecté dans le réseau de gaz naturel et en digestat utilisé par les agriculteurs locaux afin de nourrir les sols et les cultures.

- L'apport en déchèterie

Les déchèteries fixes de l'Eurométropole de Strasbourg sont dotées de benne à déchets verts et permettent aux particuliers de déposer toute l'année leurs déchets verts (petits déchets verts, tontes et déchets verts non broyés). En complément, des déchèteries spéciales végétaux sont proposées sur les communes de moins de 10 000 habitants.

Plus d'infos sur : <https://www.strasbourg.eu/decheteries>

Ces déchets verts sont ensuite acheminés par camion jusqu'au centre de valorisation des déchets verts de l'Eurométropole de Strasbourg pour valorisation. Ils y sont broyés et compostés, puis le compost est criblé. Le compost produit est normé (norme NFU 44051) et est adapté à l'agriculture biologique. Il est utilisé par les agriculteurs, entreprises d'espaces verts et particuliers. Ce qui est rejeté au criblage fait l'objet d'une valorisation matière en paillage ou d'une valorisation énergétique en chaudière biomasse.

Pour acheter du compost ou des copeaux de bois pour paillage, ou pour toute autre information consultez [le site de Valterra](#).

- Je peux aussi combiner les différents dispositifs !

Je dépose en site de compostage de proximité mes résidus végétaux crus (épluchures ou fanes, fruits et légumes très abîmés, fleurs coupées, marcs de thé et de café, coquilles d'œufs broyées) et dans les bornes de collecte tout le reste qui n'est pas encore accepté au compostage (pain abîmé, viande, os, poisson, arêtes, produits laitiers, restes de plats cuisinés, graisses, riz, pâtes) et en déchèterie les déchets plus encombrants.

3) Quels déchets peuvent être compostés ?

Le Réseau Compost Citoyen insiste sur le fait que tout se composte, avec un équipement adapté, quand la technique est maîtrisée et certaines précautions observées :

- Les déchets alimentaires (épluchures, fruits et légumes y compris agrumes, pelures d'ails et d'oignons)

- Les restes de repas et de viandes
- Les petits déchets verts (feuilles mortes, fleurs fanées, petits branchages broyés)
- Les coquilles d'œufs, marc de thé et de café
- Les tontes (séchées ou mélangées avec des matières sèches)

Toutefois, les règles de tri proposées peuvent varier selon les sites de compostage collectif ! Vérifiez auprès de votre site de compostage quels sont les biodéchets qu'ils acceptent dans leurs bacs d'apports.

4) Pourquoi trier et valoriser mes déchets alimentaires ?

Plus de 30% de nos déchets déposés dans poubelles d'ordures ménagères résiduelles sont des déchets alimentaires. Composés à 80% d'eau, leur incinération (valorisation énergétique) ne permet pas une valorisation efficace.

Leur retour au sol est essentiel pour lutter contre l'appauvrissement des sols ! Les biodéchets contiennent des éléments agronomiques (azote, phosphore) qui constituent une ressource intéressante pour les agriculteurs, les jardiniers et les espaces naturels en général. Les trier permet de les orienter vers les bonnes filières de valorisation plutôt que l'incinération moins adaptée à ces déchets humides.

Le compost produit par la dégradation de ces biodéchets permet d'enrichir et de reconstituer les sols. C'est essentiel lorsqu'ils ont été détruits par une agriculture conventionnelle qui élimine toute vie dans le sol.



Source : <https://reseaucompost.org/>

La méthanisation de ces déchets permet alternativement de générer du biogaz, une énergie renouvelable (le biogaz est utilisé comme gaz naturel après séparation du CO₂ et de l'hydrogène sulfuré H₂S par séparation membranaire) et des digestats solides et liquides de véritables engrais

naturels qui remplacent les engrais de synthèse pour l'agriculture ! **Grâce à votre tri, les déchets alimentaires sont transformés en ressources !**

En bonus, en triant vos déchets alimentaires, vous réduisez le poids et les mauvaises odeurs de vos poubelles !

5) Suis-je obligé de trier mes déchets alimentaires ?

L'obligation ne s'applique pas aux citoyens directement, mais aux collectivités et aux professionnels. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Eurométropole de Strasbourg a l'obligation de permettre le tri des déchets alimentaires à l'ensemble de ses habitants. Les professionnels ont également l'obligation de trier à la source leurs biodéchets, sans seuil minimum de production.

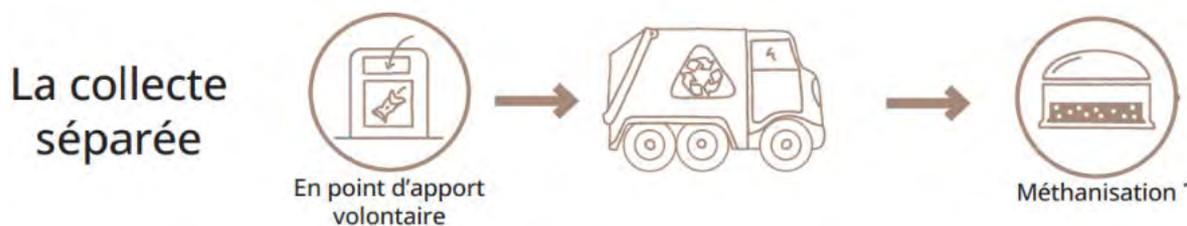
En tant que citoyen, il vous sera tout de même demandé de participer au tri de vos déchets alimentaires (tout comme le tri du verre, du papier et des emballages). Les bénéfices environnementaux sont multiples (cf. questions 4 et 9) : enrichissement des sols par retour des éléments agronomiques, reconstitution du sol et amélioration de sa structure par stockage du carbone (si compostage) et production d'énergie renouvelable (si méthanisation).

6) Pourquoi deux dispositifs de tri sur un même territoire : la collecte séparée en bornes d'apport volontaire + le compostage de proximité ?

Les collectivités territoriales ont l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2024 de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Chaque collectivité est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux afin de permettre le tri des déchets alimentaires à l'ensemble de ses habitants : collecte séparée en porte à porte ou en apport volontaire, compostage de proximité individuel ou collectif, ...

L'Eurométropole de Strasbourg soutient déjà le compostage depuis plus de 15 ans sur son territoire, en proposant des subventions pour l'achat de composteurs individuels ou collectifs, ainsi qu'un accompagnement pour le montage de vos projets de compostage, et des ateliers d'initiation au compostage ou au jardinage au naturel organisés par l'association La Maison du Compost. Plus d'infos ici : www.strasbourg.eu/composter-dechets-compostage-dechets-verts

Afin d'offrir une solution à l'ensemble de ses 500 000 habitants et adaptée au milieu urbain dense, l'Eurométropole de Strasbourg a décidé d'équiper ses communes de bornes de collecte de déchets alimentaires depuis 2022 : cette solution est complémentaire au compostage déjà en place.



**la méthanisation est la solution en place à ce jour, mais le compostage industriel est également possible*

Certains habitants compostaient déjà leurs biodéchets sur des sites partagés ou en compostage individuel avant la mise en place de cette nouvelle collecte. Cette collecte ne remplace pas le compostage, elle arrive en complément pour les déchets alimentaires non autorisés sur certains

sites de compostage partagés (ex : déchets d'origine animale) et pour les habitants qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas composter.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à continuer de promouvoir et développer le compostage. Il est bénéfique pour l'environnement et créateur de lien social. [Un guide dédié](#) a été créé avec le RéSCUP afin de vous aider à trouver la solution qui vous convient le mieux.

Malgré tout, le RéSCUP constate une baisse importante (-20% à -50%) des dépôts de biodéchets dans les sites de compostage publics depuis le déploiement de la nouvelle collecte en bornes.

7) Quelles solutions adaptées en fonction de mon habitat ?

Chacun s'adapte en fonction de ses contraintes et de celles de son logement :

- **En maison avec jardin** : le compostage individuel permet de valoriser les déchets de cuisine crus et cuits et les déchets de jardins. C'est aussi la solution la plus proche de chez vous. Le compost est bénéfique pour le jardin, même sans potager !
- **En immeuble avec espace vert** : le compostage partagé avec ses voisins peut être envisagé avec les mêmes avantages que le compostage individuel avec l'avantage de créer du lien social en créant un projet collectif
- **En maison ou appartement sans jardin** ou espace vert : vous pouvez chercher un site de compostage partagé public déjà existant sur la carte collaborative : <https://lamaisonducompost.fr/site-partage/> ou bien préférer le vermicomposteur : une solution qui ne prend pas beaucoup de place pour composter en intérieur, il produit un jus nutritif pour vos plantes ainsi qu'une petite quantité de compost utilisable dans les jardinières.
- **Pas possible ou pas envie de composter chez vous ?** Les bornes de collectes sont accessibles à tous. Trouvez la borne la plus proche de chez vous : <https://objectifz.strasbourg.eu/dechetsalimentaires/>

Il est également possible d'utiliser différents dispositifs pour vos déchets alimentaires : le compostage partagé + les bornes de collectes pour les déchets alimentaires qui ne sont pas acceptés dans votre site de compostage partagé.

Pour tout achat de composteur ou de vermicomposteur, l'Eurométropole vous subventionne et La Maison du Compost vous accompagne et vous forme !

Toutes les infos ici : <https://demarches.strasbourg.eu/subvention-compostage/>

8) Comment choisir entre compostage collectif et bornes de collecte?

Le choix entre le compostage partagé et les bornes de collectes est un choix personnel qui dépend des contraintes de son logement, du temps disponible ou du désir d'engagement dans son quartier.

Les deux solutions sont complémentaires mais bien différentes.

L'infographie ci-dessous du Réseau Compost Citoyen ainsi que le [document dédié](#) rédigé en commun par le RéSCUP et l'Eurométropole de Strasbourg permettent de vous aider à trouver la solution qui vous convient le mieux.

Pourquoi choisir la gestion de proximité ?

L'engagement des citoyen·nes



Citoyen·nes
impliqué·es



Citoyen·nes
formé·es



Lien social



Les biodéchets sont les seuls déchets que l'on peut valoriser nous-même, ils représentent 1/3 de nos poubelles.

Vous avez dit «PGprox» ?

C'est l'acronyme de Prévention et Gestion de proximité des biodéchets, notre domaine d'action !

Le développement du territoire



Économie
circulaire



Métiers désirables
non délocalisables

La démarche low-tech



Solution
adaptable



Peu de
technologie



Expertise
humaine

Le retour au sol de la matière organique

Le compostage de proximité permet de **rendre à la terre** la matière organique dont elle a besoin.



Stockage de CO₂



Végétalisation
du milieu urbain



Amendement
naturel

La réduction de notre empreinte carbone



Limitation
des transports



Lutte contre le
gaspillage
alimentaire



Réduction de
l'incinération et de
l'enfouissement



Avec la participation de



Les actions du Réseau Compost Citoyen (RCC) s'inscrivent dans la réglementation française et européenne :
- Arrêté du 9 avril 2018 - articles 17 à 21 « Dispositions relatives au compostage de proximité » ;
- Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC).

Conception ghp/veau - Éditorial - C/2020/03/2021

Source : <https://reseaucompost.org/>

POUR VALORISER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES



JE CHOISIS DE COMPOSTER DANS MON QUARTIER

Je rencontre mes voisins, je participe à la vie de mon quartier.

Je contribue à l'amélioration de la qualité des sols.

Je m'intéresse et vois le devenir de mes déchets.



J'UTILISE LA COLLECTE EN BORNES DE PROXIMITÉ

Je trie mes déchets avec une solution simple.

Ma poubelle bleue est plus propre sans mes déchets carnés.



J'ADOpte LE COMPOSTAGE DANS MON QUARTIER ET LA COLLECTE EN BORNES DE PROXIMITÉ

Je conserve les bienfaits du compostage et pour tous les autres déchets qui ne sont pas acceptés dans mon site de compostage partagé de proximité, j'utilise la collecte en borne.

Quelle est la solution la plus adaptée pour moi ?

	COMPOSTAGE	COLLECTE EN BORNE	
Maitrise des dépenses publiques	***	*	La collecte des déchets alimentaires est gérée par la collectivité. Le compostage est une activité principalement bénévole.
Sol vivant	***	*	Le compostage n'a pas de contrainte d'hygiénisation par de fortes températures du fait de sa petite capacité de traitement.
Réduction du nombre de camions de collecte/GES	***	*	Pas de collecte en camion pour un site de compostage local.
Capacité de traitement en volume de déchets	*	***	Les bornes de collecte sont adaptées à la gestion des déchets de 500 000 hab. en milieu urbain dense.
Diversité des déchets alimentaires qui peuvent être traités	**	***	Les déchets d'origines animales nécessitent plus d'interventions. Ils sont souvent refusés dans les sites de compostage bénévoles.
Lien social de proximité	***	*	Les sites de compostage permettent des rencontres entre voisin·es.



Source : [guide](#) rédigé par le RéSCUP et l'Eurométropole de Strasbourg

Le choix peut se faire en fonction de plusieurs critères : le niveau d'intérêt pour les rencontres, le partage d'activités, l'accompagnement de projets collectifs, en famille, avec ses voisin·es ou avec d'autres habitant·es de son quartier, le besoin en compost pour le jardin, le côté pratique, l'intérêt pour les enjeux environnementaux, ...

Si je suis prêt à m'engager avec ma famille dans le tri à la source et, au-delà, si je suis disposé à participer à des actions collectives concrètes au niveau « local » avec des résultats visibles et une transparence des débouchés du compost produit, et si je suis sensible à l'idée de développer la convivialité dans mon quartier, il est évident qu'il convient de **privilégier le compostage de proximité**. En effet les projets de compostage collectif permettent de créer des liens entre les membres du quartier, qui deviennent très souvent les ferments pour la naissance d'autres projets collectifs (rencontres, animations de quartier, création de jardin partagé, de végétalisation urbaine, poulailler partagé...), voire des effets de rayonnement (cantines d'école ou d'entreprise qui mettent en place du compostage en établissement).

Le compostage, c'est de fait une activité humaine très locale qui permet de maintenir un environnement plus sain (plus de nature en ville, moins d'engrais d'origine fossile dans les parcs et jardins), mais aussi et surtout plus de convivialité.

De plus, cela permet de fournir du compost, très utile au jardin !

Si obtenir l'engagement de mon foyer dans ce nouveau projet de tri des déchets alimentaires représente déjà un gros effort personnel et familial, alors mieux vaut **privilégier les bornes de collecte**. C'est le plus simple et une fois cette première étape franchie je pourrai peut-être envisager d'autres engagements plus tard.

9) Quel dispositif est le plus vertueux pour l'environnement ?

L'analyse environnementale d'un dispositif doit tenir compte des différents impacts :

- **Transport / pollution de l'air** : les bornes de collectes nécessitent le passage de camions de collecte (environ 8 camions par jour pour la totalité du territoire) ; le compostage de proximité génère moins, voire pas de transport.
- **Qualité des sols** : les deux solutions permettent le retour au sol des éléments agronomiques (azote, phosphore) mais le compostage améliore la qualité du sol sur le long terme en garantissant un apport de matière organique reconstituant l'humus. L'utilisation des résidus de culture (pailles, cannes de maïs,...) en méthanisation génère, à côté du gaz naturel produit, des reliquats inévitables, dioxyde de carbone (CO₂), hydrogène sulfuré (H₂S), et digestats solides et liquides qui peuvent être utilisés en remplacement des engrais industriels mais ne permettent pas de produire de l'humus
- **Énergie** : la méthanisation permet de produire de l'énergie renouvelable
- **Réchauffement climatique** : le compostage de proximité génère moins de CO₂ (-30%) que la méthanisation.
- **Épuisement des ressources** : tout comme le compostage de proximité les filières de valorisation industrielles (méthanisation ou compostage industriel) permettent de réduire la pression sur les ressources non renouvelables en rendant aux agriculteurs les éléments agronomiques (en particulier phosphore, azote et potassium) présents dans la nourriture et nécessaires à la production agricole. Cela dit la méthanisation produit des digestats qui sont de simples engrais qui ne permettent pas l'amendement des sols.

Ici le compostage de proximité est généralement plus bénéfique pour l'environnement que la collecte des déchets alimentaires en bornes sauf sur l'approvisionnement des agriculteurs en éléments agronomiques (azote, phosphore) de substitution aux engrais de synthèse.

10) Où trouver une borne de collecte ou un site de compostage partagé ?

- Près de 70 sites de compostage partagés sur l'espace public sont déployés sur l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg. Retrouvez le site public le plus proche de chez vous [en consultant la carte en ligne](#).

Ces sites sont diversifiés et plus ou moins visibles et il existe des sites publics ou privés: dans un parc, sur une place, dans une co-propriété ou chez un bailleur, dans un potager urbain collectif ou dans un établissement (crèche, université, EHPAD...). Le compostage reposant principalement sur des associations et sur du bénévolat, la densité des sites peut être très variable d'un quartier à l'autre. S'il en manque dans votre quartier, pourquoi ne pas en créer un ? Ce n'est pas si compliqué et en plus vous serez subventionné et accompagné ! (Cf. question suivante – comment créer un nouveau site)

- Les bornes de collecte sont déployées progressivement jusqu'en 2025 selon un maillage d'environ une borne tous les 300 mètres, de façon homogène sur l'ensemble de l'Eurométropole.
[Consultez la page dédiée](#) pour savoir quand votre commune ou votre quartier sera équipé, où est située la borne de collecte la plus proche de chez vous et où récupérer des sacs en papier kraft.

11) Comment créer un nouveau site de compostage de proximité s'il n'y en a pas près de chez moi ?

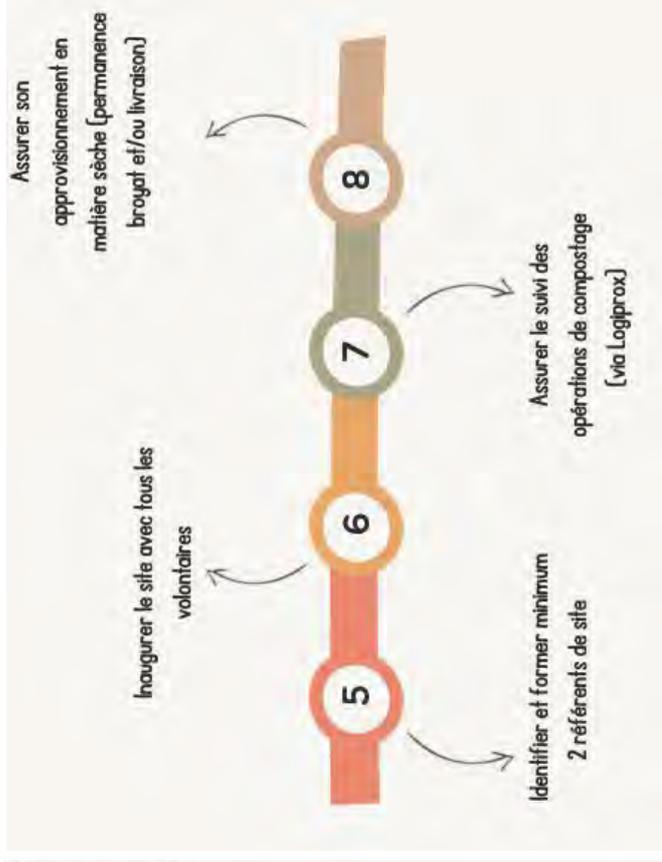
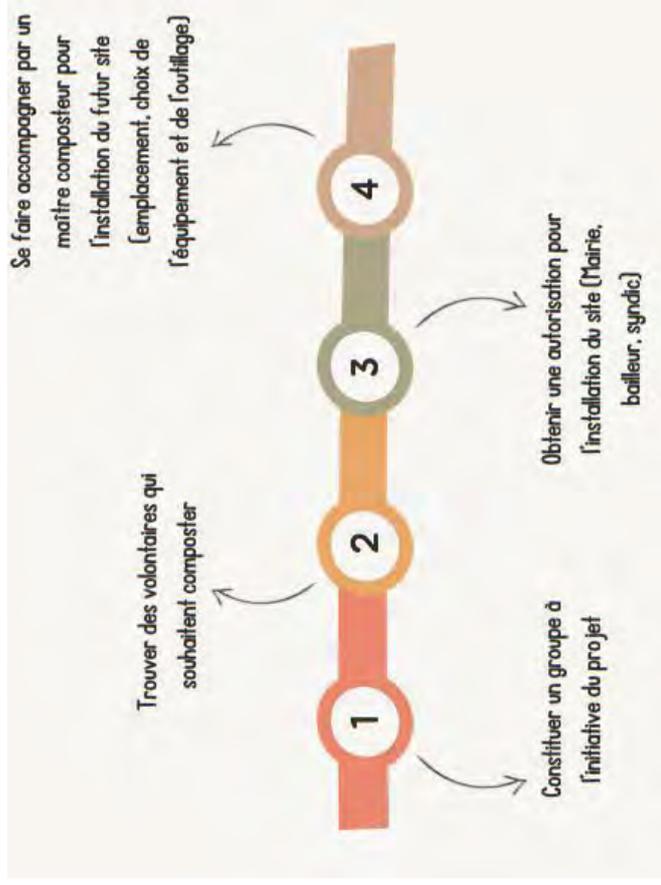
La procédure peut varier en fonction des situations, des collectivités ou des bailleurs... mais certaines étapes sont incontournables : constitution d'un groupe de personnes décidées, prise de contact avec la municipalité ou le syndic de l'immeuble, sensibilisation/formation au compostage collectif...

En préambule, sur l'Eurométropole de Strasbourg c'est l'association La Maison du Compost, qui est le guichet unique pour l'accompagnement des citoyens, des copropriétés, des associations et des établissements publics souhaitant construire un projet de compostage. Elle vous accompagnera dans votre projet pendant au moins un an. Contactez la Maison du Compost par mail : contact@lamaisondumcompost.fr.

Pour chacune des étapes nécessaires à la création d'un site de compostage de proximité, la Maison du Compost vous conseille et vous accompagne dans la construction de votre projet (piéd d'immeuble et espace public) ou autonome en établissement ;

L'Eurométropole vous aide à financer votre projet ([formulaire en ligne ici](#)) !

Les étapes de création d'un site de compostage :



ET APRÈS ?

Faire vivre le site en proposant des animations pendant la 15ème de Tous au Compost ou de la Fête du Sol Vivant



Ou en proposant des apéros composts, des trocs de graines et de plants



12) Les impacts positifs de la collecte des déchets alimentaires ne sont-ils pas compensés par la pollution atmosphérique des tournées de camions ?

Pour valoriser la grande quantité de déchets alimentaires produite par les habitants de l'Eurométropole de Strasbourg, des bornes de collecte des déchets alimentaires ont été installées sur l'ensemble du territoire avec une collecte en camion, en complément des dispositifs de compostage de proximité préexistants.

Tous les camions qui collectent ces bornes de déchets alimentaires sont 100% électriques ce qui limite les émissions de CO₂ et la consommation de carburant fossile.

De plus, le choix d'une collecte en apport volontaire (et non en porte-à-porte) vient limiter l'impact de la circulation des véhicules. En effet, le passage d'un camion pour collecter les bornes de collecte des déchets alimentaires permet de desservir environ 12 000 habitants contre 3 000 environ pour le passage d'un camion en porte à porte.

Par ailleurs, la production d'énergie renouvelable et le retour au sol des digestats présentent des avantages écologiques importants.

La balance globale est donc positive en faveur du tri des biodéchets sous toutes ses formes.

13) Sacs kraft ou sacs en plastique pour la collecte en borne ?

Dans tous les cas, l'utilisation de sacs est nécessaire pour garantir la propreté des bornes de collecte des déchets alimentaires. Ces sacs doivent être compostables car l'objectif est de valoriser les déchets avec un retour au sol des éléments agronomiques.

Attention les sacs ne sont pas destinés aux sites de compostage de proximité.

L'Eurométropole de Strasbourg a fait le choix de fournir des sacs en papier kraft à l'ensemble des habitants en même temps que le bioseau.

La collectivité ne souhaitait pas mettre en avant l'utilisation du plastique jetable, de plus les sacs en papier kraft sont mieux valorisés car il est parfois difficile de distinguer les sacs « en plastique compostable » des sacs en plastiques non biodégradables (refus de tri) lors de l'étape de préparation en amont de la méthanisation.

Les sacs kraft à placer dans le bioseau peuvent parfois se percer du fait de l'humidité et de la dégradation. Toutefois, le choix d'un bioseau ajouré et d'une cartonnnette de renfort dans le fond du sac permettent d'améliorer le confort d'usage d'un sac en papier.

Tous les sacs compostables sont toutefois autorisés, les habitants qui le souhaitent peuvent utiliser des sacs en plastique compostable disponibles dans le commerce. Toutefois, seuls les sacs en papier kraft seront fournis gratuitement par la collectivité ([liste des points de distribution](#)) et sont plus vertueux pour l'environnement.

14) Où récupérer des sacs en papier kraft ?

Trouvez [sur cette carte](#) les points de distribution des sacs les plus proches de chez vous.

Les sacs kraft sont disponibles sur simple demande dans différents lieux (mairie, mairie de quartier, centre socioculturel, ...)

Plus d'infos sur : <https://objectifz.strasbourg.eu/dechetsalimentaires/>

15) Comment lutter contre les odeurs et maintenir la propreté au niveau des bornes de collecte ?

Les bornes sont vidées deux fois par semaine : cela réduit fortement les éventuelles odeurs.

Elles sont rincées systématiquement à chaque collecte (soit deux fois par semaine) et plusieurs campagnes de lavage intensif sont organisées dans l'année (avant et après l'été pour le moment) afin de s'assurer de la propreté des bornes.

16) Combien de bornes de collecte de déchets alimentaires seront déployées ?

1 200 bornes ont déjà été déployées à ce jour (fin 2024) et 1 600 à 1 700 bornes seront déployées au total sur l'Eurométropole de Strasbourg fin 2025.

En moyenne on considère qu'il faut installer 1 borne pour 300 habitants. Mais ce nombre est adapté en fonction du secteur pour tenir compte de ses particularités.

Par exemple, un besoin moins important si les habitants compostent déjà majoritairement, ou à l'inverse un besoin plus important pour desservir des quartiers plus isolés et permettre un dépôt des déchets alimentaires sans avoir plus de 500 mètres à parcourir.

17) Qu'est-ce que la méthanisation et à quoi ça sert ?

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène, donc en milieu anaérobie, contrairement au compostage qui est une réaction aérobie.

Cette dégradation provoque (Source : Ademe) :

- un produit humide, riche en matière organique partiellement stabilisée, appelé digestat. Il est généralement envisagé le retour au sol du digestat après éventuellement une phase de maturation par compostage ;
- du biogaz, mélange gazeux saturé en eau à la sortie du digesteur et composé d'environ 50 % à 70 % de méthane (CH₄), de 20 % à 50 % de gaz carbonique (CO₂) et de quelques gaz traces (NH₃, N₂, H₂S). Le biogaz a un pouvoir calorifique inférieur (PCI) de 5 à 7 kWh/Nm³. Cette énergie renouvelable peut être utilisée sous forme combustive pour la production d'électricité et de chaleur, de production d'un carburant, ou d'injection dans le réseau de gaz naturel après épuration.

18) Quels débouchés pour les digestats ?

Les digestats sont utilisés par des agriculteurs en remplacement des engrais conventionnels (Azote N, phosphore P, potassium K).

Le digestat est ainsi épandu lors de campagnes spécifiques appelées « plan d'épandage ».

Les surfaces agricoles bénéficiant de l'épandage du digestat sont situées dans un rayon de 10km autour du méthaniseur.

19) Pourquoi avoir choisi la méthanisation plutôt que le compostage industriel ?

L'Eurométropole de Strasbourg a lancé un appel d'offre pour assurer la valorisation organique des déchets alimentaires collectés dans les bornes et n'a reçu des propositions que pour des installations de méthanisation. En effet, aujourd'hui ce sont des usines de méthanisation qui sont en fonctionnement sur notre territoire. À l'avenir et dans le cas du développement d'usines de compostage acceptant les déchets alimentaires d'origine animale, les déchets collectés en bornes pourraient être compostés.

20) L'unité de méthanisation aura-t-elle la capacité d'accueillir tous les biodéchets du territoire ? Ne faut-il pas construire d'autres centrales de méthanisation ?

Si les habitants trient la totalité de leurs déchets alimentaires dans les bornes de collecte, jusqu'à 100 tonnes de déchets pourraient être collectées par jour. Il faudrait effectivement répartir ce tonnage sur plusieurs unités de méthanisation ou envisager une nouvelle unité dédiée. À ce jour 2 usines existent à proximité : à Oberschaeffolsheim et à Marlenheim. L'usine d'Oberschaeffolsheim aurait la capacité d'ajouter un second module sur son site pour doubler sa capacité de valorisation.

21) Combien de temps faut-il à une usine de méthanisation pour traiter 100 tonnes de biodéchets ?

Pour réaliser un cycle complet pour 100 tonnes de biodéchets, il faut compter environ 2 mois :

- 12h d'hygiénisation
- 3 semaines de séjour dans la cuve du digesteur
- 2 semaines de compostage du résidu solide + 3 semaines maturation lente